



REGLEMENT RALLYE d'automne LARN en Yvelines Dimanche 10 Octobre 2021

Article 1 : L'Association « Les Anciens Rétrovoisseurs Noiséens » organise le dimanche 10 Octobre 2021 un rallye intitulé RALLYE D'AUTOMNE LARN en Yvelines. Cette balade ne revêt aucun caractère sportif, la vitesse **moyenne** ne doit pas dépasser 30 km/h.

Article 2 : Les véhicules doivent avoir **plus de 25 ans ou modèles rares ou de prestige** conformément au règlement intérieur de l'Association, être immatriculés et munis de tous les documents autorisant la circulation : carte grise, attestation d'assurance, contrôle technique.

Article 3 : Cette balade a pour but de vous faire découvrir la région, de circuler sur des petites routes très agréables et surtout passer un dimanche sympathique et enrichissant. Au départ, vous serez accueillis avec un café viennoiserie, il sera remis un livre de route par véhicule qui nous amènera au restaurant vers 12h30. Une activité ludique est organisée pour l'après-midi.

Article 4 : Le rendez-vous du rallye se fait au Château de la Madeleine à Chevreuse à 10h, il faut compter une bonne heure en partant de Noisy Le Grand.

Article 5 : Obligations des participants : Les participants sont responsables de l'approvisionnement en carburant, huile, eau de leur véhicule. Ils devront se conformer scrupuleusement au respect du code de la route, aux arrêtés municipaux des communes traversées, aux injonctions des services de police et/ou de gendarmerie ainsi que des signaleurs, à respecter l'environnement, les règles de courtoisie, de prudence et de savoir-vivre, les participants ne pourront s'opposer à la prise de vue particulière ou d'ensemble de la manifestation et de leur utilisation .

Article 6 : COVID 19 : Les participants s'engagent à respecter les gestes barrières en vigueur :

Le port du masque est obligatoire lors de nos regroupements

Le Pass Sanitaire vous sera demandé

Article 7 : Le contrat d'assurance Responsabilité civile en tant qu'organisateur est souscrit auprès d'ALLIANZ sous la référence 42 238 973 / 886

Article 8 : Cette sortie se déroulant sous le signe de la convivialité, aucune réclamation ne sera admise. Du fait de sa participation, chacun accepte d'adhérer aux articles du présent règlement et de se conformer aux décisions des organisateurs.

Nom et prénom :

Signature avec mention lu et approuvé